



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Préfecture

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau des enquêtes publiques et installations classées

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CoDERST

Séance du 5 décembre 2019

- POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019 ✓
- POINT N° 2 : Projet d'arrêté instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des trois canalisations de transport d'hydrocarbures situées sur le ban communal de Village-Neuf dans le département du Haut-Rhin ayant comme transporteur la Société Rubis Terminal SA à Village-Neuf ✓
- POINT N° 3 : Projet d'arrêté réglementant les activités de la société HOLLCIM HAUT-RHIN et portant sur les activités de fabrication de ciment et de co-incinération de déchets, 1 route de Thann à Altkirch ✓
- POINT N° 4 : Projet d'arrêté portant autorisation de changement d'exploitant au bénéfice de la société ALSACHIMIE pour le site de Chalampé et réglementé par l'arrêté préfectoral du 25 août 2016 portant prescriptions complémentaires à la Société RHODIA Opérations située à Chalampé ✓
- POINT N° 5 : Projet d'arrêté portant enregistrement de l'unité de méthanisation de la société HOPLA GAZ à Gommersdorf ✓
- POINT N° 6 : Projet d'arrêté portant enregistrement de l'unité de méthanisation de la société METHA GAZ à Traubach-le-Bas et Wolfersdorf ✓
- POINT N° 7 : Projet d'arrêté portant enregistrement pour l'exploitation d'une blanchisserie industrielle à la société JP MULLER à Saint-Louis ✓
- POINT N° 8 : Qualité de l'air dans le Haut-Rhin – Bilan année 2018 ✓

Le conseil a émis un avis favorable à l'ensemble des points examinés ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude GENEY